

2- Quelle est la durée des instructions de dossiers ?

Ecris par SAMOT Max

Mercredi, 09 Janvier 2019 07:47 - dernière révision Mardi, 05 Février 2019

Les dossiers sont **instruits en fonction des dates des premières épreuves** des concours et examens professionnels prévus au calendrier.

Le Service Concours et Examens Professionnels **informe prioritairement** (courrier, courriels, appels téléphoniques)

les candidats dont les dossiers requièrent des pièces complémentaires pour poursuivre l'instruction.